

Objet : RS - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	Vincent Miquet
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoultre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Grégory Basin à Chantal Giorda - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Philippe Vuillermet à Jean-Pierre Casazza

- conseillers excusés : 19

Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Céline Gendron - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alain Saurel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

délibération n° 242-25 C

objet **RS - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville**

Thierry Repentin en l'absence de Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que depuis 2003, la Communauté d'agglomération soutient l'aménagement des espaces publics de proximité, et la création ou l'adaptation d'équipements publics dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Par délibération du 11 mai 2023, le Conseil communautaire a approuvé la reconduction de ce dispositif de fonds de concours pour la période 2023 à 2027, comprenant une enveloppe de 700 000 € sur 5 ans. Un appel à projets auprès des communes concernées est réalisé annuellement.

Dans le cadre de l'appel à projets pour l'année 2025, il est proposé d'accompagner le projet suivant :

Démarche d'urbanisme transitoire (quartier prioritaire du Biollay à Chambéry)

Grand Chambéry et les communes de Chambéry et de Cognin ont signé en 2024 une convention de groupement de commandes pour la mise en place d'une démarche d'urbanisme transitoire sur le quartier du Biollay. Elle a pour objectif d'expérimenter des aménagements d'espaces publics, en associant les habitants dans la création de ces espaces, dans le cadre de la préfiguration du projet de renouvellement urbain. 9 sites ont ainsi été identifiés et 2 à 3 seront traités chaque année.

Sur l'année 2024-2025, les sites du parc Eburdy, du Petit Biollay et du Pont Vieux ont ainsi bénéficié de cette démarche.

La prochaine étape consiste, pour la Ville de Chambéry, en la réalisation des aménagements préconisés, que ce soit par ses services techniques ou par l'organisation de chantiers participatifs.

Les aménagements envisagés sont les suivants :

- parc Eburdy :
 - o place des Lézards : installation de mobilier urbain, désimperméabilisation et plantation d'un arbre, peinture d'une fresque au sol,
 - o croisée des Chemins : installation de mobilier urbain et intervention au sol,
 - o haut du parc : installation de mobilier urbain et intervention au sol,
- Petit Biollay :
 - o rénovation de l'espace planté central,
 - o installation de mobilier ludique,
 - o désimperméabilisation autour du square,
 - o rénovation du mobilier des terrains de pétanque.

A la lecture du projet présenté qui s'intègre dans les objectifs du PCAET (favoriser les mobilités douces, faciliter l'infiltration des eaux de pluie, végétaliser en développant la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur), l'agglomération propose d'apporter son soutien au projet selon les modalités suivantes :

Coût total de l'opération (€ HT)	Participations financières complémentaires à celle de Grand Chambéry	Participation maximale de Grand Chambéry au titre des fonds de concours politique de la ville	Coût résiduel à la charge de la commune (€ HT)
62 820 €	0 €	31 410 €	31 410 €

La participation de Grand Chambéry est de 50 000 € au maximum par projet, dans la limite de 50 % du coût résiduel HT de l'opération.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la délibération n° 075-23 C du Conseil communautaire du 11 mai 2023 précisant les modalités d'attribution et de versement des fonds de concours de la politique de la ville pour la période 2023-2027,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 25 novembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'un fonds de concours conformément au tableau ci-dessus.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Repentin', written in a cursive style.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **242-25 C**

Objet de l'acte : RS - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 18 décembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34875H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34875H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025